

## Optimisation du service public de l'eau

Avec l'appui du Sedif, l'Ong SEVES et le cabinet Thec renforcent depuis 2011 la gestion locale du service de l'eau des communes nigériennes de la région de Maradi, au sud du pays. La démarche vise à organiser et responsabiliser les acteurs, à promouvoir l'émergence d'exploitants investisseurs et à développer un service d'appui-conseil et de contrôle.

n 2015, en milieu rural au Niger, l'accès à l'eau potable est estimé<sup>1</sup> à 49 %, un niveau sans évolution depuis 2009. Ce chiffre recouvre des réalités variées : des centres et des communes rurales ne disposent d'aucune infrastructure, dans d'autres les équipements sont à l'arrêt.

Dans le cadre du processus de décentralisation nigérien, l'Etat a transféré la maîtrise d'ouvrage des services d'eau aux communes, transfert de compétences qui n'a pas été accompagné des moyens leur permettant d'assumer pleinement ces nouvelles prérogatives. En milieu rural, les communes délèguent l'exploitation de leurs services d'eau à des opérateurs privés ou à des associations communautaires.

Afin d'accompagner les communes et ces délégataires privés, des structures d'appui conseil au service public de l'eau (SAC/SPE), également privées, sont désormais dotées d'un agrément pour assurer le suivi technique et financier des AEP. Sous contrat de prestation de service avec la commune, ces structures (une par région) sont rémunérées par les recettes de la vente d'eau. En 2010, l'ONG Seves et son partenaire nigérien le bureau d'études Thec ont confir-

1. Selon Who, Unicef, JMP, 2015

mé que dans de nombreuses communes de la région, les services d'AEP étaient à l'arrêt et/ou dans l'attente de nouveaux projets internationaux pour renouveler leurs équipements et leurs infrastructures. Après analyse, il s'est avéré que les problèmes rencontrés relevaient majoritairement non pas de problèmes techniques mais de difficultés de gestion : contrats de délégation du service public mal compris, méconnaissance et dilution des responsabilités, absence de professionnalisation de l'exploitant, confusion entre les fonctions bénévoles et salariées au sein des associations d'usagers, adductions d'eau souvent financées intégralement par les projets sans aucune contribution locale. Cette réalité est commune à une grande majorité des autres AEP de la région encore en fonction mais à la pérennité plus qu'incertaine.

Les premières expériences de suivi de la SAC/SPE dans la région de Maradi ont relevé ces difficultés récurrentes dans les relations fonctionnelles, entre les acteurs notamment: non-respect des obligations contractuelles par les délégataires, mauvaise tenue des documents de gestion, persistance des détournements des fonds issus de la vente de l'eau, faibles compétences techniques des exploitants, faute des moyens, manque de suivi régulier par les associations d'usagers.

Du fait de ces difficultés, et malgré l'intervention des projets de développement pour la mise en place de mécanismes de gestion, la pérennité des systèmes ne peut être assurée. Ce constat démontre les limites de la logique projet, dont les délais d'intervention sont souvent trop courts pour permettre aux acteurs locaux d'atteindre une véritable maîtrise des services.

Financé par le syndicat des eaux d'Île-de-France (le Sedif), le projet Appui à l'optimisation du service public de l'eau dans la région de Maradi (Posem), vise d'une part, à restructurer et optimiser le service public de l'eau et, d'autre part, à intégrer les AEP au dispositif du suivi de la SAC/SPE.

De 2011 à 2012, avant de déployer son intervention sur la région, une première expérience pilote de soutient à des délégataires/investisseurs a d'abord porté sur 10 localités. Entre 2013 et 2016, le Posem s'est élargi à 156 centres de la région. Il comprend :

## CONTACTS

- Maïna Rabiou, bureau d'études Thec, Niger : cabthec@yahoo.fr
- Romain Desvalois, SEVES, France: romaindesvalois@asso-seves.org
- www.asso-seves.org